

Belles fêtes de fin d'année
et

Meilleurs Vœux

2024

LE MOT DE MME LE MAIRE



Oratoriennes Oratoriens,

Pour 2024 en guise de vœux, je souhaite vous inviter à poursuivre et intensifier notre collaboration à l'action collective, car c'est à partir de nos actes que l'amélioration continue.

Depuis 3 ans, chaque journée passée, j'ai pu toucher du doigt combien, dans mon rôle de maire, la disponibilité et l'écoute envers les oratoriens étaient d'une importance primordiale. C'est ainsi que je comprends mon rôle en tant que maire, une présence constante au service des habitants.

Je voudrais exprimer ma gratitude envers toute l'équipe municipale ainsi que le personnel territorial qui travaillent sans relâche à mes côtés. Je souhaite que nous mettions en avant notre citoyenneté pour cette nouvelle année, être citoyen ne signifie pas simplement avoir un emploi, mais plutôt un état d'esprit à temps plein.

Cette citoyenneté est indispensable pour garantir le bon fonctionnement d'une commune, c'est une vie en commun où tout le monde est responsable de ce qui s'y déroule.

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de vous souhaiter, au nom de tous les membres du conseil municipal, une merveilleuse année. Que l'année 2024 soit remplie de bonheur, de santé et de satisfactions pour vous et vos familles.

Bonne et heureuse année à tous.



Gazette Oratorienne

N ° 35 - Décembre 2023



ouzouersurloire.fr



Mairie
Ouzouer sur
Loire




Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITE DE VIE

Direction de publication : Marie-Madeleine HAMARD
Mise en page : Aurélie COPPÉE 07 70 26 88 54 - www.acwi.fr



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Nos horaires
DOUVERTURE

Du lundi au	8h45 à 12h00
vendredi	14h00 à 17h30
Samedi	10h00 à 12h00
<small>(hors vacances scolaires)</small>	

Contact :
02 38 27 05 05

Démarches administratives
mairie@mairieouzouersurloire.fr

ALLO
MADAME
LE MAIRE



Le 1er Samedi
de chaque mois
De 9h00 à 12h00
Au 02.38.27.05.00

VIE MUNICIPALE

Conseil municipal du 11/05/23 :

- Élections des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales
- Décision modificative au budget eau et assainissement
- Régularisations de factures

Conseil municipal du 05/07/23 :

- Transfert de charges avec la communauté de communes de Val de Sully
- Participation des communes aux charges de la classe ULIS
- Dénomination du groupe scolaire

Conseil municipal du 23/09/23 :

- Demande de fond de concours à la communauté de communes du Val de Sully
- Sécurisation routière, maison commune résidence seniors.

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES

Le Conseil municipal a adopté le 22 novembre 2023 une délibération visant à lutter contre les dépôts sauvages sur la commune. Cette délibération permettra la mise place d'amendes, malgré un accès aux déchèteries de notre commune et aux bornes d'apport volontaires pour les déchets ménagers, les dépôts sauvages se multiplient, notamment aux abords des bornes de tri.

Cela impacte à la fois l'environnement et le travail des agents des services techniques de la commune qui doivent ramasser les sacs poubelles et trier les déchets récoltés.

Ce qui représente un coût conséquent pour notre commune et donc pour les oratoriens.

Le conseil municipal a donc décidé de répercuter ce coût à la charge des contrevenants selon la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par les services du Trésor Public selon un barème fixant les tarifs.

Lorsqu'une infraction sera constatée par un agent assermenté, le contrevenant recevra un courrier l'informant de la facturation du coût de l'enlèvement de son dépôt sauvage puis le titre de recette correspondant. Il a été décidé des tarifs forfaitaires de participation, ponctuellement majorés de frais réels, aux contrevenants afin de dédommager la collectivité de l'intervention, l'enlèvement et le nettoyage des lieux des dépôts sauvages et dégradations ayant dû être éliminés par les services municipaux.

Tarifs amendes :

Les frais de gestion, et d'intervention des agents du service technique s'élèvera au tarif forfaitaire de 75€ par sac « poubelle » d'ordures ménagères et un forfait de 250€ pour les déchets non emballés, les gravats ou les déchets inertes de construction ou d'aménagement d'extérieur incluant le nettoyage par les services communaux.

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

- Tarifs des locations de salles.
- Vente immobilière rue de l'étang

Conseil municipal du 22/11/23 :

- Convention de réservation des logements sociaux 2024-2025.
- Définitions des zones pour l'implantation d'installation de production d'énergie renouvelables
- Renouvellement du contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel sur la commune
- Mise en place d'une participation financière aux frais de nettoyage pour les dépôts sauvages d'ordures ménagères
- Convention de mise à disposition de l'étang communale « du pré aux bœuf »

Tous les comptes rendus sont consultables en mairie et sur le site internet de la mairie

Ouzouer sur Loire

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES

MÊME AU PIED DES COLONNES, C'EST INTERDIT !

Puni d'une amende de 75€/sac poubelle
Délibération n°54/2023 du 22 novembre

A disposition dans notre commune
1 Déchèterie
3 Postes de tris
1 Dépôts volontaires de déchets ménagers

RÉUNION DE QUARTIER



Pour la 2^{ème} année consécutive nous avons réalisé les réunions sur l'ensemble de notre commune. Comme le veut ce type de réunion, il s'ensuit des temps d'échanges.

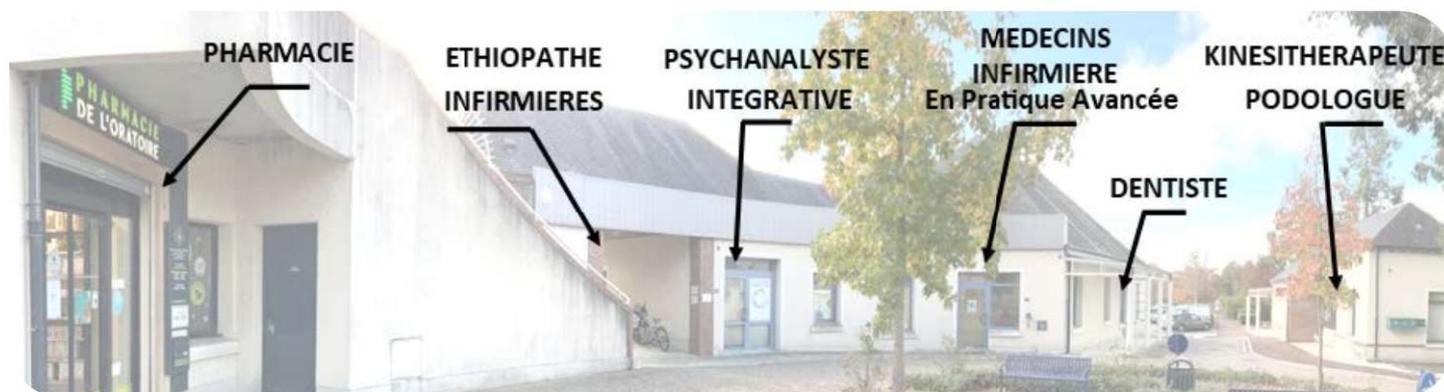
Parmi, les principales questions posées : la vitesse excessive, les incivilités, l'éclairage, le PLUI et l'entretien de notre commune entre autres.

Les réunions de quartiers nous ont permis de faire le bilan de nos actions, de les expliquer, et d'échanger également sur nos projets futurs.

En attendant 2024, vous pouvez toujours faire vos suggestions par mail ou directement à l'accueil de la mairie, Mail : conseils.quartiers@mairieouzouersurloire.fr, 02.38.27.05.05



PÔLE MÉDICAL



ÉTIOPATHE

M. Hugo AGUIAR, anciennement installé Route d'Orléans. Il partage dorénavant les locaux avec les infirmières. Consultations sur RDV, le lundi et samedi au **06.45.83.91.07**.

GÉNÉRALISTES

Dr. Nathalie BOUTHEGOURD
Dr. René CORNUCHÉ
02.38.35.60.15

IPA (Infirmière en Pratique Avancée)

Mme PAUL (IPA*)
02.38.35.60.15

INFIRMIÈRES

Mme Corinne LEFLAMAND
Mme Gisèle RYGIELSKI
Mme Isabelle FELIPE
06.87.51.51.04

CHIRURGIEN DENTISTE

M Christophe LAMBERT
02.38.35.69.03

PHARMACIE

DAUGIGNY-FOURNIER
02.38.35.63.30

PSYCHANALYSTE INTÉGRATIVE

Marie-Ange LAZARO
06.74.58.19.79

KINESITHERAPEUTE

M. Olivier MOREAU
02.38.35.06.08

PÉDICURE PODOLOGUE

Mme Isabelle DAMBRINE
02.38.35.13.34

LA PRATIQUE AVANCÉE : un nouveau métier d'infirmier aux compétences élargies

*La pratique avancée permet à des professionnels paramédicaux (par exemple, des infirmiers) d'exercer des missions et des compétences plus poussées, jusque-là dévolues aux seuls médecins. Nouveau métier, à la frontière entre médecin et infirmier.

Les infirmiers en pratique avancée disposent de compétences élargies, à l'interface de l'exercice infirmier et de l'exercice médical. Ils peuvent suivre (avec leur accord) des patients confiés par un médecin de l'équipe de soins au sein de laquelle ils exercent, sur la base d'un protocole d'organisation établi pour préciser les modalités de leur travail en commun ou des patients ayant l'accès direct aux infirmiers en pratique avancée (IPA) exerçant dans le cadre d'une équipe de soins primaires (ESP), d'une équipe de soins spécialisées (ESS). Un compte rendu des soins dispensés est systématiquement adressé au médecin traitant du patient et reporté dans le dossier médical partagé (DMP) de celui-ci

Dès lors, les infirmiers en pratique avancée auront la responsabilité du suivi régulier des patients pour leurs pathologies et pourront prescrire des examens complémentaires, demander des actes de suivi et de prévention ou encore renouveler ou adapter, si nécessaire, certaines prescriptions médicales

* source ARS

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A : Eau de bonne qualité

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : OUZOUEUR/LOIRE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

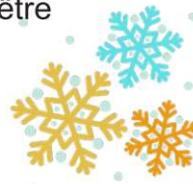
Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente 2641 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par :

« SAUR ».



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr



BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité
Conformité : 93 %

NITRATES

A Bonne qualité
Valeur moyenne : 18 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité
Conformité : 100 %

FLUOR

A Très bonne qualité
Valeur moyenne : 0,03 mg/L

DURETÉ

Eau peu calcaire
Valeur moyenne : 13,7 °f



LA PLAINE DE VILLAINES, UNE GRANDE RICHESSE ÉCOLOGIQUE

Au détour d'une balade à Ouzouer-sur-Loire, vous avez sûrement rejoint les bords de Loire. De part et d'autre de la levée, vous pouvez admirer une grande diversité de milieux naturels allant de la prairie fauchée ou pâturée, de quelques haies et mares laissant deviner un bocage, jusqu'aux rives de Loire avec ses berges, ses îlots de sable et ses boisements alluviaux. Ce sont ces différents ensembles qui forment le site naturel préservé de la Plaine de Villaines, sur près de 3 km de long pour 71 ha.



Cette mosaïque d'habitats typiquement ligériens permet d'accueillir plus de 400 espèces de flore et 365 de faune sauvage. Ainsi le paysage se pare d'une végétation aux multiples couleurs tout au long de l'année, et d'un cortège animal tout aussi coloré. Les orchidées à fleur lâches fleurissent sur les prairies humides et



de nombreux papillons y trouvent refuge ; les mares accueillent tritons, grenouilles, crapauds ou encore rainettes dont on peut entendre le chant pendant les nuits d'été ; et nos bords de Loire abritent aigrettes, hérons, mouettes, marins-pêcheurs et bien sûr le castor, espèce emblématique des milieux ligériens.

Ces habitats modelés par l'Homme au cours des siècles, tels que les prairies et haies façonnées par l'agriculture, restent fragiles et tendent à disparaître en France. L'abandon du pâturage depuis les années 1950 et la colonisation rapide par les arbustes et buissons, ont conduit à la fermeture de ces milieux. Acquis pour partie et géré par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire depuis 1998, le site est préservé pour biodiversité, notamment au pâturage par des moutons et des bovins appartenant à monsieur Legrelle et à la fauche tardive.

Chaque année, le Conservatoire vous propose de découvrir ce site naturel au cours d'animations et visites guidées. Laissez-vous conter l'histoire du site tout en découvrant les espèces qui y ont trouvé refuge !

Les rendez-vous nature sont à découvrir sur www.cen-centrevaldeloire.org





RCSC

Qu'est-ce que la RCSC ?

La Réserve Communale de Sécurité Civile est une cellule constituée de citoyens volontaires et bénévoles pouvant être mobilisés en appui des pouvoirs publics. Les missions de la réserve peuvent être nombreuses :

- Informer et préparer la population face aux risques encourus par la commune,
- Soutenir et porter assistance à la population en cas de sinistres, ou en cas de déploiement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
- Intervenir comme appui aux services publics de secours lors des situations de crises ou inédites liées à la population.

Vendredi 24 novembre une réunion a été réalisée avec les membres de la RCS, suivie d'une visite des ateliers municipaux.



Membre de la RCSC :

Mme Céline SAILLEAU, Mr Michel NÉVÈS, Mr. Pascal BIZET, Mr Claude HAMARD, Mr Gérard PEGORIER, Mme Françoise LETERME, Mr Aymeric SERGENT, Monsieur Alban SAILLEAU, Mr Christophe GIRARDIN, Mr Éric GOUJAT, Mme Isabelle SOULARD, Mr François SOULARD, Mr Michel BOUCHACOURT, Mr Denis BRANGER (absent sur la photo)

URBANISME

PLUi

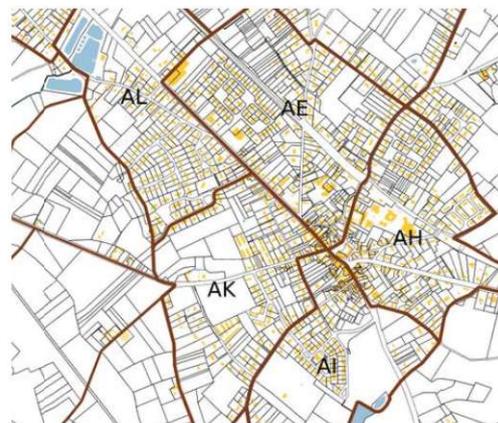
Le PLUi étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement durable et le formalise dans des règles d'utilisation des sols.

Alors que le PLU est établi à l'échelle d'une commune, le PLUi couvrira l'ensemble du territoire du Val de Sully. Il sera la traduction des orientations politiques partagées entre les 19 communes du territoire du Val de Sully et s'appliquera à tous. Une fois adopté, il se substituera aux PLU des communes actuellement en vigueur.

Sa mise en place complète durera 3 ans, en 3 étapes :

- Phase 1 en 2022 : prescription et modalités de concertation,
- Phase 2 en 2024 : études, mises au point, réunions publiques, bilan des débats et arrêt du PLUi,
- Phase 3 en 2025 : enquêtes publiques, avis et résultats jusqu'à son approbation.

Nous vous rappelons que le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est en cours d'instruction Phase 2. Vous avez toujours la possibilité d'apporter vos remarques écrites, vos suggestions en matière d'urbanisme, vos besoins, vos attentes etc.. ; soit en Mairie où un registre est à votre disposition, ou de nous les communiquer par mail à l'adresse : mairie@mairieouzouersurloire.fr, elles seront transmises à la Communauté de Communes du Val de Sully qui est chargée de la procédure d'élaboration de PLUi.



MAISONS FLEURIES

Palmarès Maisons fleuries 2023

- Catégorie 1 : Habitation avec jardin paysager visible de la rue

- 1^{er} LOREZ, 2^e PINTO, 3^e AVRIL, 4^e BOUCHACOURT,
- 5^e LEGROUX, 6^e WERNER, 7^e COSTA LUIS,
- 8^e ROBINEAU, 9^e BURGEVIN, 10^e PICOCHÉ,
- 11^e HUGUET, 12^e BRIOU

- Catégorie 2 : Habitation avec végétalisation limitée sur l'espace public ou présentation hors sol

- 1^{er} DREFFIER FOUGERON, 2^e PENOT, 3^e BRASDU,
- 4^e LAMBERT



TRAVAUX

POINT TRAVAUX



Travaux Réalisés :

- Réparation d'un tronçon du réseau d'assainissement rue Henry-Millet D953
- Réfection des peintures du cabinet dentaire
- Réfection de la grande salle du foyer Carnot
- Installation d'une pompe à chaleur au Foyer Carnot
- Rénovation de l'éclairage public programme 2023 concernant les rues de l'Égalité, Flacarneux, Écu, A.Dieu, 14 Août, Étang, Chemin Rémy et la Résidence Bel-Air.

Sécurité :

- Aménagement d'un plateau ralentisseur rue Henry-Millet



- Aménagement d'un plateau ralentisseur au niveau de l'arrêt de bus et réfection de la couche de roulement place du comice

Programme prévisionnel éclairage 2024 :

- Résidence de la Pommeraie, 2^{ème} partie de la rue de l'Étang, rue du Parc Cosson et rue des Iris et des Roses.
- Installation de 6 caméras de surveillance supplémentaires en partenariat avec la communauté de communes.

INAUGURATION DE LA STATION D'ÉPURATION

L'inauguration a eu lieu le mercredi 18 Octobre en présence de Mme la Maire d'Ouzouer-sur-Loire, du directeur de la délégation Centre-Loire de l'Agence de l'eau et du président de la communauté de communes.

LA STATION D'ÉPURATION EN QUELQUES CHIFFRES

1970 : Construction de la station d'épuration

Capacité de traitement de 500 m³ par jour ce qui ne permet plus actuellement de traiter correctement les populations raccordées.

En 1970 la population était d'environ 1200 habitants. En 2023 la population est de 2864 habitants.

2013-2014 : Réalisation d'un diagnostic du réseau d'assainissement.

Le diagnostic a mis en avant, la nécessité de réaliser d'importants travaux de mise en séparatif des eaux usées et pluviales.

2017 :

La municipalité décide de poursuivre la mise en conformité, du traitement des eaux usées et pluviales du réseau vieillissant, par une deuxième tranche de travaux qui consistait à séparer le réseau unitaire de la partie sud de la commune, y compris la reprise des branchements en domaine privé, pour un budget total 2.777 000 € TTC

2018 : Signature du marché pour les travaux de la nouvelle station d'épuration.

Financement :

Le montant total des travaux de la STEP et réseaux compris est de 5.430.500 € TTC.



Bien évidemment ce montant n'était pas supportable en l'état pour la collectivité, pour cela, nous avons eu recours à des emprunts pour un montant total de 3.295.000 €.

Avec l'aide des différents organismes publics, la commune s'est vue financer le projet à hauteur de 100.000 € par la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) et également 100.000 € par un fonds de concours de la communauté de communes.

Auquel s'ajoute la contribution de l'agence de l'eau a financé le projet à hauteur de 1.071.845 €. Notre commune a donc autofinancé la station à hauteur de 939.392 € HT, soit environ 43%.

2019 : Débuts des travaux en avril.

Cette nouvelle station est dimensionnée pour une capacité hydraulique de 630 m³ par jour et permettra d'absorber en cas de pluie une capacité de 1600 m³ par jour.

2021 : Fin des travaux et Mise en service

SUBVENTIONS 2023



Opérations	Montant HT	Subventions	Montants accordés ou demandés
Aménagement de plateaux ralentisseur - Place du Comice - Centre-ville	67 800 €	Département Communauté de Communes (Fonds de Concours)	40 000,00 € 13 890,80 €
Éclairage Public	53 400 €	DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) Fonds Vert Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.	18 600,00 € 13 300,00 €
Installation d'une pompe à chaleur	7 300 €	Communauté de Communes (Fonds de Concours)	3 640,50 €
Résidence senior Maison commune Séniors	246 700 €	Communauté de Communes (Fonds de Concours)	122 850 € (demande sur 2023 et 2024)

SICTOM



Création de votre compte personnel :

Vous avez la possibilité de créer votre compte personnel sur le site internet : www.sictom-chateauneuf.fr/. Ainsi vous pouvez consulter l'historique de vos levées ou dépôts d'ordures ménagères, consulter vos factures, disposer de la facture électronique et réaliser vos différentes démarches en ligne.



Fonctionnement du badge :

- Positionner votre badge au niveau du cercle blanc sur le lecteur, patientez 5 secondes. Un dé clic se produit.
- Dès que le message « ouvrir tambour » s'affiche, ouvrez le tambour et déposez votre sac d'ordure ménagère puis refermez le tambour.
- Votre dépôt n'est pas comptabilisé lorsque le tambour ne s'ouvre pas complètement.

Nous vous conseillons d'utiliser des sacs de 50 litres pour éviter de casser le tambour et que votre colonne ne fonctionne plus.



Nouveauté, le service broyage :

Pour bénéficier du service broyage, merci de bien vouloir privilégier un échange par mail à sictom@sictom-chateauneuf.fr. En précisant vos coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone), le volume approximatif des déchets à broyer ainsi que le type de déchets concernés (Tailles de haie, branches, petits bois, etc....)

Une fois que le service de broyage est effectué, vous recevrez la copie de votre bon d'intervention et votre facture de 30 €, à régler au Trésor Public.

Certains végétaux de type résineux (thuyas) sont très difficiles voire impossibles à broyer en cas de pluie ou d'humidité. Les résidus de tailles légères (type feuilles) ne sont pas pris en charge.

Il est conseillé de regrouper vos déchets verts en longueur sur une surface accessible et plane permettant l'installation du broyeur.

L'intervention dure une heure où votre présence est requise.



SOCIAL

PERMANENCE LA MAISON POUR TOUS

La maison pour tous,
Allées des jardiniers à Sully sur Loire
02 21 76 01 72

ADIL info (logement)

1^{er} lundi du mois 9h - 12h
Sur rendez-vous 02 38 62 47 07

ADIL juridique

4^e jeudi du mois 14h - 16h30



DIMA (Dispositif d'Intervention Mobile en Addictologie)

Le mardi des semaines paires 9h - 12h30
et 13h30 - 17h30 Sur RDV au 02 38 60 57 03

CAF (Allocations familiales)

Tous les lundis sauf vacances scolaires
9h20 - 12h30 et 13h30 - 16h
Sur RDV au 3230 ou sur caf.fr



CARSAT retraite

1^{er}, 2^e et 3^e vendredis du mois
9h15 - 12h et 13h30 - 16h30
Sur RDV au 3960



CARSAT social

Tous les jeudis et, les semaines impaires, le mercredi 9h - 17h

RÉSIDENCE SENIOR

Voici les premiers éléments concernant les logements France Loire sur notre commune.

Typologie des logements : 6 T2, 16 T3, 4 T4 avec une date prévisionnelle de livraison fin 2024.

Les montants des loyers seront en fonction du type de logements, à ce stade, le montant des charges ne peut être calculé de façon précise.

L'attribution d'un logement ne peut se faire que sous condition de ne pas dépasser les plafonds de ressources dont le seuil est fixé chaque année.

En ce qui concerne la transmission des candidatures et des inscriptions, vous pouvez déjà le faire auprès de la mairie. Les candidats au logement seront recontactés pour faire le point complet sur leurs situations par l'équipe de France Loire (2^e trim. 2024).



ADS (Agence Départementale des Solidarités)

Le lundi, le mercredi et le vendredi 9h - 12h30
et 13h30 à 17h Sur RDV au 02 38 05 23 23

CIDFF (Droits des femmes et des familles)

Le mardi des semaines impaires
14h - 17h Sur RDV au
02 38 77 02 33



Mission locale

(Accompagnement 16-26 ans)

2^e et dernier mardis du mois
9h - 17h30 Sur RDV au
02 38 67 25 62



Secours Catholique (Accueil, écoute et accompagnement)

Tous les jeudis Jeudi : 10h-12h
Jeudi : sans rendez-vous



SOLIHA - OPAH (Logement)

1^{er} et 3^e lundis du mois
10h - 12h Sur RDV
au 02 38 77 84 89 et selon disponibilités



Maison commune

Les travaux de la maison commune sont en cours également, et la municipalité travaille sur la gestion et l'animation qui pourra être faite autour.

REPAS DES SENIORS

Le traditionnel repas des seniors
(+70ans) aura lieu le
samedi 13 Avril 2024

JEUNESSE

GROUPE SCOLAIRE CAPITAINE GIRY



Pendant l'année scolaire 2022-2023, les délégués de classe de l'école élémentaire ont émis le souhait de donner un nom au groupe scolaire.

Pour nommer le groupe scolaire les enfants délégués ont retenu 3 noms : Jules FERRY – Joséphine BAKER – Capitaine GIRY et ont proposé au Conseil Municipal Enfants et au Conseil Municipal de choisir un nom.

Il a été émis un avis favorable pour le dénommer : « Groupe Scolaire Capitaine GIRY ».



L'inauguration de cette nomination a eu lieu le dimanche 10 septembre, à la suite de la commémoration du 15 août où la plaque a été dévoilée aux oratoriens et aux personnalités présentes.

Merci aux enfants pour cette belle initiative.



RENTRÉE CLASSE FERMÉE

Pour la rentrée scolaire 240 élèves de primaire (149 élémentaires et 91 maternels) ont pris le chemin de l'école. Malgré les courriers envoyés à l'éducation nationale, il n'a pas eu d'ouverture de classe, les enfants étant considérés comme des statistiques.

Depuis la suppression de celle-ci, les élèves se retrouvent dans des classes surchargées.

Nous restons vigilants aux conditions d'enseignements des enfants et ne manqueront pas d'intervenir auprès du rectorat en cas de besoin.

EXPOSITION ARTISTIQUE - ÉCOLES



Les mardi 26 et mercredi 27 juin a eu lieu l'exposition artistique des œuvres réalisées par les élèves de l'élémentaire et les élèves de grande section de maternelle.

Ce projet artistique a été mené en collaboration avec Caroline DELBAERE, les enfants ont pu manipuler différentes matières pour réaliser des œuvres sur le thème des émotions.



ESPACE FAMILLE

L'espace famille, un accès rapide et unique aux activités proposées par les services petite enfance, enfance et jeunesse. Depuis le 11 décembre, grâce à une seule interface, vous pouvez inscrire tous vos enfants (de 2 mois 1/2 à 17 ans) et suivre l'état d'avancement de vos demandes.

Après la création de votre compte (et validation par nos services), les démarches telles que l'envoi de vos demandes d'inscriptions en crèche, en accueil de loisirs pour les vacances et les mercredis, ou encore la mise à jour de votre dossier administratif 2024, seront simplifiées et réunies sur un même site.

Concrètement :

Pour les 0-3 ans en crèche : demandes de pré-inscriptions, saisie et suivi du planning pour les accueils occasionnels, pose de congés pour les contrats réguliers.

Pour les 3-11 ans demandes d'inscription pour les mercredis et les vacances scolaires.

Pour les 11-17 ans : demandes d'inscription pour les vacances scolaires et les activités hors vacances (sauf pour la maison des jeunes à Ouzouer /Loire les mercredis: pas d'inscription).

Cette procédure d'inscription est désormais obligatoire. Il n'y a plus de dossier papier.



Créer votre compte

1. Vous êtes usager du service votre compte est déjà créé, vous avez dû recevoir un lien vers l'espace famille iNoé avec vos identifiants.

Vous n'êtes pas encore usager, rendez-vous en ligne sur : www.valdesully.fr

2. Connectez-vous et saisissez l'ensemble des informations demandées.

3. Chargez vos pièces justificatives dans la rubrique «mes documents». Votre compte est créé, vous recevrez un mail de validation.

4. Vous pourrez maintenant choisir la structure d'accueil et les activités auxquelles vous souhaitez inscrire votre (vos) enfant(s). Vous pourrez modifier, ajouter ou supprimer des inscriptions en ligne, selon les délais en vigueur.

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS



Félicitations aux 10 enfants élus par leurs camarades le vendredi 13 octobre à l'école.

Les élus sont les représentants de la population scolaire et à ce titre doivent être les porte-parole privilégiés des enfants de la commune.

Ils ont pour missions :

- D'écouter et de recenser les besoins et attentes des jeunes de l'école.

- D'analyser, de répondre aux demandes extérieures.

- De mettre en place des projets relatifs aux demandes et besoins.

Mardi 07 octobre à eu lieu l'élection du Maire et Adjoint enfants.

Etaient présents :

Mme le Maire Marie-Madeleine HAMARD, Mr Philippe DOMENECH 1er Adjoint, Mme Christelle GONDRY Adjointe aux affaires scolaires, Mme Agnès ROLLAND membre de la



commission, Mme Peggy BEAUFOL Secrétaire de mairie.

Résultats de l'élection :

Maire : CARLIER Noé

Adjoint Environnement : NARCY Léane

2° Adjoint Animation/Scolaire : BRIZET Raphaël

3° Adjoint Intergénérationnel : PELLETIER Aléis

Conseillers : BEAUGER Paloma, BONDON

Ilyes, GAZIN Soline, MENIGAUULT Nohan,

VACHON Mathys et PELLETIER Iryann.



MAISON DES JEUNES



Depuis le 17 janvier 2023, la Communauté de communes du Val de Sully a ouvert un nouvel espace pour que les jeunes puissent se retrouver. Plus qu'un espace, c'est une maison entière avec son jardin clôturé qui accueille les adolescents les mercredis après-midi.

Cette maison, près de la caserne des pompiers à Ouzouer sur Loire, est mise à disposition par la commune et présente tous les avantages pour être un lieu privilégié où les jeunes pourront se sentir bien. Babyfoot, table multi-jeux et ping-pong, matériels créatifs, cuisine, ici c'est « comme chez eux mais avec nous » explique Florine, la coordonnatrice jeunesse de la Communauté de communes du Val de Sully. Un lieu propice à l'écoute, au partage et aux rencontres.

Le mercredi de 15h à 19h, des activités sont proposées : couture, jeux de société, tournoi de baby-foot... Mais aucune obligation d'y

participer, les adolescents peuvent juste venir ici pour se retrouver et être ensemble.

Exemples d'animations organisées :
Vendredi 20 octobre : Soirée Rugby et pizzas pour la demi-finale de la coupe du monde
Samedi 18 novembre (10h-13h ou 14h-17h) : Week-end jeux vidéo et jeux de sociétés
Vendredi 08 décembre (18h-22h30) : Soirée raclette



Informations pratiques :

Maison des jeunes : 640 route d'Orléans, 45570 Ouzouer sur Loire (derrière la caserne des pompiers).

En période scolaire, les **mercredis de 15h à 19h**. Accès libre et gratuit. Plus d'infos, contactez Florine au 06 42 66 11 82.



MÉDAILLE D'ARGENT POUR 1 ORATORIENNE

Lola GIL a obtenu la médaille d'argent dans la discipline CSO* catégorie Poney3D équipe junior.



Lola faisait partie de l'équipe « girls on fire » composée de 4 jeunes filles montant aux Ecuries de la forêt, sur la commune de Bray St Aignan.

Conquérir une médaille lors du Generali Open de France est un événement majeur dans la vie d'un cavalier. Cette performance concrétise le travail quotidien mené au club dans un but éducatif et sportif.

Bravo à elle.

*CSO : Le saut d'obstacles consiste à enchaîner un parcours d'obstacles sans faute, c'est-à-dire dans le temps imparti, sans renverser de barres ni refuser ou dérober devant un obstacle. Les épreuves sont destinées à démontrer chez le poney/cheval sa franchise, sa puissance, son adresse, sa rapidité et son respect de l'obstacle et chez le concurrent, la qualité de son équitation.

PLANTATION D'ARBRES

Plantation d'arbres à l'étang par les enfants du conseil municipal samedi 25 Novembre.

Avec l'association « Amicale loisirs et pêche du pré aux bœufs » et des élus, encadré les enfants du conseil municipal pour la plantation d'arbres « des sapins », pour revégétaliser et consolider aux abords de l'étang.



ANIMATIONS, COMMERCES ET ASSOCIATIONS



FESTIVITÉS

Cérémonie du Maquis de Lorris Mardi 15 Août



Octobre Rose
Dimanche 15 Octobre



Le forum des associations Samedi 09 Septembre



Sainte Barbe
Dimanche 25 Novembre



Le salon d'art Les deux premiers Weekends d'octobre,
35 artistes sont venus présenter leurs œuvres.



ÉLECTION MISS 2024

Léane, Une oratorienne était candidate à l'élection de Miss Loiret Val de Loire 2024 le samedi 18 novembre à Nevoy. Malheureusement elle n'a pas figuré dans le classement des 3 premières lauréates.

La Citrouillade Samedi 04 novembre



Cérémonie du 11 Novembre



OCTOBRE ROSE



Pour la 3^{ème} édition, la commune d'Ouzouer sur Loire se mobilise contre le cancer par des actions sportives.

Le dimanche 15 Octobre, le Challenge Sportif Octobre rose VTT, marche et course à pied s'est déroulé sous le soleil. L'association GYMNASIQUE VOLONTAIRE D'OUZOUER SUR LOIRE a remporté un franc succès, 324 personnes ont répondu présentes pour cette cause. Une belle arche de ballons roses ainsi qu'un vélo, à la couleur symbolique « d'Octobre rose » ont décoré la place de l'église pour cette manifestation. Les dons ont été reversés en intégralité à la Ligue contre le cancer.

Rendez-vous l'année prochaine, dimanche 13 octobre 2024 !

ASCO RANDO



La section a fêté ses 15 ans, du 11 au 13 octobre 2023 en Champagne. 28 adhérents étaient présents pour l'anniversaire au programme : Visite en petit train au travers des vignes avec arrêts dans les caves, croisière sur la Marne, randos pédestres dans les vignes et bords de Marne, visites de la cathédrale de Reims et biscuiterie, balade à Epernay, le tout accompagné d'un repas champenois.

ASCO CYCLO



Vendredi 13 octobre 2023 s'est tenue l'assemblée générale de la section vélo de route de l'ASCO. A cette occasion, il a été rappelé les différentes sorties organisées pendant l'année.

Nos traditionnelles escapades comme « le trèfle » (4 boucles de 50 kms entre-coupées d'un repas le midi) et la sortie à Sancerre (140 kms) ont rassemblé une trentaine de participants chacune.

Le contre la montre du Paris/Nice fut une belle occasion pour nos cyclistes d'accompagner quelques professionnels lors de la reconnaissance du parcours le matin de l'épreuve.

En juin, 5 jours dans L'Aubrac ont permis à 19 cyclistes de découvrir en pédalant, cette belle région vallonnée. Le 2nd semestre fut l'occasion de belles sorties comme celle de l'étang du puits afin de préparer la cyclosportive « la Jean François Bernard » où l'ASCO classera 2 adhérents sur le podium de l'épreuve.

Le club organise 3 sorties par semaine, le mardi, jeudi, et dimanche, afin que nos cyclistes gardent la forme toute l'année.

LES AMOURS D'OUZOUER SUR LOIRE



Comme chaque année, l'association a fêté Noël pour la plus grande joie des enfants.

Le père Noël leur a rendu visite le mardi 19 décembre et un spectacle à eu lieu le jeudi 21 décembre.

L'association a participé au marché de Noël, et proposé une vente de vin chaud, chocolat chaud et des butterbredeles faits maison, et a été présente au téléthon.

Prochaines manifestations :

- Vide poussette, dimanche 18 février 2024.
- Vide grenier le dimanche 2 juin 2024 à l'Étang du Pré aux Bœufs à OUZOUER SUR LOIRE.

FREE RUN



L'association "Free Run Dampierre" a été créée en 2019 par Xavier Bourgeois, un passionné de course à pied. Son objectif est de réunir les amoureux du running pour partager de bons moments.

« Je veux que tout le monde trouve sa place dans l'association ». C'est l'unique enjeu du coach Xavier pour que l'association puisse vivre et évoluer dans une ambiance propice à l'épanouissement. Ce club a vu le jour dans le but de pallier au manque cruel de groupes de coureurs dans nos communes.

Nouvelle saison, nouvelles évolutions :

De tous nouveaux maillots, une piste de course à pied construite pour le club qui permettra de faire de la VMA (Vitesse Maximale Aérobie)

Les projets pour 2024 :

Effectuer des sorties communes sur des marathons ou des trails, localement ou nationalement.

Pour Xavier Bourgeois, c'est un plaisir de voir de nouveaux adhérents, même s'il préfère se limiter à un nombre maximum d'une cinquantaine d'adhérents.

« Je préfère garder une structure familiale car cela permet de conserver la bonne ambiance de groupe ».

TRJV



4^e manche de la saison
le dimanche 18 juin.

LA BALLADE ORATORIENNE

C'est bon pour le Moral



Pour ceux qui aiment chanter, rire et s'amuser, La Ballade Oratorienne est une chorale d'adultes amateurs dirigée par Alain Deluzet.

Unis par un amour commun de la musique, les choristes se retrouvent chaque mercredi soir de 20h15 à 22h15 (hors vacances scolaires) au foyer Carnot pour chanter ensemble.

Les concerts se préparent pendant les répétitions dans une ambiance studieuse et amicale. Notre répertoire se compose de chants traditionnels, sacrés, variétés et de mise en scène de certains chants. Cette année, c'est autour des percussions que nous continuons d'évoluer.

La pratique du chant choral procure de nombreux bienfaits : Détente, oxygénation du corps, mais aussi dynamique de groupe et expression de soi.

N'attendez plus, pour nous rejoindre. Aucune connaissance musicale n'est exigée, seules « obligations » : être assidu et venir avec sa bonne humeur !

Pour plus de renseignements contacter :
Isabelle Massas 02.38.35.07.78 ou Valérie Nicolas 06.78.72.85.72



Dimanche 21 janvier 2024

Un concert avec le réveil et la Ballade Oratorienne aura lieu l'après-midi à l'église d'Ouzouer, au profit du Téléthon.



Gérémy Crédeville HUMOUR



vendredi 7 juin - 20h30
Espace Blareau, Sully sur Loire

max
JACOB & ans
1944 **ANNIVERSAIRE**
2024 **DE L'ARRESTATION**
ET DE LA MORT

Le 24 février 1944, Max Jacob est arrêté par la Gestapo à Saint Benoît sur Loire. Interné au camp de Drancy, il y meurt à l'âge de 68 ans.

À l'occasion du 80^e anniversaire de sa disparition, la Communauté de communes s'associe à l'hommage rendu au poète et à son oeuvre en proposant divers événements.

Jusqu'au 24 mars : concours pour les scolaires, ouvert à partir du cycle 3, voyages scolaires et livres à gagner !

Le 10 mars : cérémonie officielle, exposition de manuscrits originaux.

Les 4 et 5 mai : visites guidées exceptionnelles sur les pas du poète.

+ d'infos : auprès du Belvédère et du réseau des bibliothèques.

Et aussi, Nach (Anna Chedid - chanson), **Chanson d'occasion** (Nouveau spectacle - chanson), **Raoul Lambert** (magie, mentalisme), la 3^e édition de **La Nuit des étoiles**, les **Journées du patrimoine**, les **Concerts de l'oratoire**, la **Guinche du Val**, les **cinés plein air**, des **rendez-vous jeune public** etc.



<https://valdesully.fr/la-saison-culturelle>

ÉTAT CIVIL

Naissances

MAUROUARD Octave	16/05/23
RAZOUKI Nour	09/06/23
DEMIREL Ilyas	20/06/23
GOGET Jayaan	03/07/23
PORNIN Lila	06/07/23
PELLETTIER Ewen	07/09/23
PERLIN Noé	27/10/23

Mariages

CHEVALLIER Maxime et Coralie VILAINÉ	27/05/23
AVEZARD Dylan et Mélyssa LEGUEULLE	03/06/23
VADENNE Max et Adeline BOURDEAU	05/08/23
ROUINEB Hamza et Charlotte KOLECZKO	12/08/23
LEMAIRE Jordan et Wendy BONY	02/09/23
SAUNIER Jérémy et Kelly DECAUX	16/09/23
MOINDROT Fabien et Aurélie BARTOLOTTI	23/09/23



Décès

TEULLET Danielle Née MARTINI	28/05/23
DAUTUN Jean	28/05/23
GAZILLE Isabelle	04/07/23
CHARLES Geneviève Née LEVÉ	04/07/23
GASNIER Sylviane Née AUDRY	19/07/23
MARNIER Jean-Claude	15/08/23
LEFEVRE Laurence Née LOISEAU	14/10/23
PESCHARD Michel	31/10/23
FOREST Robert	13/11/23

La liste de noms est non exhaustive, du fait de la demande de certaines familles ne souhaitant pas de diffusion dans la presse locale.

MIEUX VIVRE ENSEMBLE



Souvenirs d'il y a 90 ans : 1930



La ferme

Un peu de paille à l'entrée, un clos* précèdent la porte coupée horizontalement en eux battant.

*Une parcelle cultivée près de la maison



L'habitation comprenait toujours une grande pièce, aux poutres apparentes mais noircies par le temps et la fumée.

La grande cheminée d'où pendait la « casse » servait à la fois de chauffage et de cuisinière. Dans la « casse », on préparait successivement soupe, ragoût, etc....Chaque plat était tenu au chaud devant les braises. Souvent on y voyait le four à pain. La grosse table de bois au milieu de la pièce, la maie qui protégeait les aliments, la haute armoire au ferrures apparentes et un lit parfois même deux entouré de rideaux, constituaient le mobilier.

Derrière la porte, un évier en pierre supportait la cuvette ou la bassine destinée aux lavages des légumes.

Sous cet évier, il y avait le trou de bassie*.

* Pièce proche de la cuisine et servant à divers travaux ménagers, souillarde, arrière-cuisine.



Quelquefois, une chambre attenante préservait les trésors où souvenirs de famille, globe avec une couronne de mariée, pendules anciennes, tables de toilettes avec cuvette encastrée et le broc à eau.

Chaque maison avait son puit et à grands tours de manivelle, les seaux étaient remontés remplis d'eau fraîche.

Il n'était pas rare d'entendre la fermière dire à un de ses proches « *Va donc cri un sieau d'eau !* ».

Rarement entourée, la vaste cour était le lieu destiné à recevoir le tas de fumier qui trônait souvent devant la maison, le purin s'égarant au gré du sol et du temps.



Les poules s'en réjouissaient, picorant là-dessus et les canards patageant à leur aise. Quelquefois les cochons faisaient partie de la bande.

Les wc trouvaient place dans la nature ou encore sous le toit à vaches. Attenants à la maison, de grands bâtiments s'alignent, taies à vaches, cochons, chevaux, lapins, volailles et l'immense grange pour la paille et le foin. Dans la loge, on rangeait le bois et le matériel agricole, sans oublier « la patache* ».

* grosse charrette de transport.

(A suivre)

